

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 27 juin 2016**  
**En salle des séances**

Le conseil municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire, Henri-Francis DUFOUR. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Monsieur Loris HUG donne procuration à Monsieur Henri-Francis DUFOUR  
Monsieur Etienne FAURE donne procuration à Monsieur Guy FRANÇAIS

Absent excusé : Monsieur Rémy WIGNO  
Madame Emilie FERRANT est désignée secrétaire de séance.

**1/ Compte rendu de la séance du 17 mai 2016**

Sur proposition de Monsieur Henri-Francis DUFOUR, Maire

**Après délibération,**

**Le conseil municipal à l'unanimité**

**ADOpte** le compte rendu de la séance du 17 mai 2016

**2/ Demande de subvention à la CAF pour achat de mobilier au périscolaire**

Le nombre d'enfants scolarisés a considérablement augmenté avec la création du quartier des Hauts Bois et l'écoquartier.

Il était donc impératif d'agrandir le périscolaire.

L'achat de mobilier pour les activités périscolaires est également nécessaire et peut bénéficier d'une subvention de la CAF à hauteur de 50%

Monsieur le Maire remercie la CAF pour cette aide financière

Le plan de financement est le suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Taux</b>	<b>Montants HT</b>
Commune	50%	3 119.95
CAF	50%	3 119.95
Total	100%	6 239.90

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Après délibération,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité**

**APPROUVE** la réalisation des travaux à engager sur la base du plan de financement prévisionnel présenté

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter l'octroi des dotations sus visées,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toute pièce requise pour la réalisation du projet.

**S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de décision attributive des dotations.

**ACCEPTE** les éventuelles opérations de contrôles relatives à ce projet.

### **3/ Modification du tableau des effectifs du personnel :**

#### **Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la nécessité de supprimer deux emplois de :

- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe

en raison de départs en retraite

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

#### **Le Maire propose à l'assemblée :**

##### **1) La suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/08/2016

Grade : d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe :

- ancien effectif : deux
- nouvel effectif : un

##### **2) La suppression d'un emploi ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet.**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/06/2016

Grade : ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : deux
- nouvel effectif : un

##### **3) Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.**

En effet, Madame Coralie RATO, après avoir effectué un contrat d'apprentissage petite enfance à l'école maternelle et occupé un emploi avenir depuis 3 ans, donne entière satisfaction. Monsieur le Maire propose donc de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 01 septembre 2016.

- ancien effectif : deux
- nouvel effectif : trois

**L'assemblée délibérante,  
après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**DECIDE** : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

**4 / Avis du Conseil Municipal sur l'arrêté préfectoral arrêtant le Schéma de Coopération Intercommunale du Doubs**

La loi sur la nouvelle organisation territoriale de la république du 7 août 2015 prévoit une rationalisation de la carte des intercommunalités d'ici le 1<sup>er</sup> Janvier 2017. Par délibération du 09/11/2015, le conseil municipal a émis un avis favorable sur la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), qui pour rappel est composée de représentants élus des communes (18), des EPCI à fiscalité propre (18), des syndicats (2) du conseil Départemental (5) et du conseil Régional (2).

Suite aux avis ainsi exprimés par les conseils municipaux et les conseils communautaires concernés et transmis à la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale), cette instance s'est à nouveau réunie au cours des mois de janvier, février et mars 2016 pour procéder à l'examen des avis et des amendements déposés visant au retrait ou à la modification des mesures inscrites au schéma départemental de coopération intercommunale.

Tel que le prévoit la loi, à l'issue de cette consultation de la CDCI, le Préfet a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale le 29 mars 2016.

L'article 35 de la loi NOTRe indique qu'il appartient au Préfet de prendre un arrêté définissant un projet de périmètre d'EPCI prévoyant la fusion, l'extension ou la fusion extension d'EPCI et de les notifier aux EPCI et communes concernées.

A compter de cette notification, les organes délibérants des EPCI et des conseils municipaux disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer.

Le SDCI arrêté le 29 mars 2016 prévoit la fusion entre la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, la communauté de communes des Trois cantons, la communauté de communes des Balcons du Lomont, et la communauté de communes du Pays de Pont-de-Roide et l'extension du

nouveau périmètre de ce nouvel EPCI aux communes de Allondans, Dung, Échenans, Issans, Présentevillers, Raynans, Saint-Julien les Montbéliard, Sainte-Marie et Semondans. Soit un total de 72 communes et 141 183 habitants formant un nouvel EPCI.

Monsieur Pierre ROSSETTO ajoute que cette loi est incontournable mais regrette cependant le manque de communication et d'explication.

Madame Renée BARTHES s'interroge sur ce passage à 72 communes et surtout sur la complexité pour gérer une telle augmentation du nombre des communes adhérentes.

Monsieur le Maire indique que cette fusion est nécessaire pour faire face notamment à d'autres ECPI (Communauté d'Agglomération de Belfort par exemple) et qu'elle préfigure surtout le regroupement de communes.

Monsieur le Maire suggère également que ce nouvel EPCI conserve sa dénomination actuelle : Pays Montbéliard Agglomération.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Vieux-Charmont se prononce favorablement sur le nouveau périmètre de communauté d'agglomération à l'**unanimité (1 abstention)**

## **5/ Questions diverses**

-Monsieur Guy BIGANZOLI : la nocturne cycliste ainsi que la fête de musique ont connu un grand succès malgré des conditions météorologiques désastreuses en fin de soirée. Madame Renée BARTHES ajoute cependant qu'il manquait du monde pour servir.

-Madame Zohra REKIBI :

- La remise d'une seconde tonnelle aux maisons Ages et Vies est programmée samedi 2 juillet à 10h30 avec la participation des enfants du conseil municipal des jeunes
- Un registre « vigilance canicule » est mis en place comme chaque année en mairie pendant la période estivale. Monsieur le Maire souhaite que la société qui livre les repas aux personnes âgées ou fragiles crée un lien social plus important lors de la livraison des repas.

-Madame Danielle NIMETZ remercie les membres du Conseil Municipal pour la surprise lors du repas du 21 juin.

-Monsieur Guy FRANÇAIS :

- Les inondations et les coulées de boue de ce week-end interpellent sous plusieurs angles : quelle est la part de responsabilité de PMA, de la commune en terme de voirie ?  
La réponse : « ce sont des conditions météorologiques exceptionnelles » ne peut pas être satisfaisante.

Monsieur le Maire précise qu'une reconnaissance de catastrophe naturelle est en cours et qu'une réunion avec les services de PMA et Véolia sera programmée.

Monsieur Pierre ROSSETTO indique que la Commune a déjà connu ce genre d'intempéries mais ajoute que le nettoyage des réseaux était effectué de manière régulière, ce qui n'est plus le cas depuis de nombreuses années.

Monsieur Guy FRANÇAIS réfute cette information et invite Monsieur ROSSETTO à consulter les rapports effectués par Véolia.

- Les travaux à la restauration scolaire ont pris du retard, le centre de loisirs pourra finalement avoir lieu au périscolaire et non à Rencontres Jean Jaurès.

-Madame Fabienne NADOR informe que les deux derniers conseils d'école ont eu lieu. Deux classes pourraient être ouvertes en 2017 compte tenu de l'augmentation des effectifs.

La fête des écoles s'est déroulée à Rencontres Jean Jaurès, le bilan est mitigé, notamment pour l'école élémentaire. (problème d'acoustique, de visibilité...)

Les enseignants remercient la municipalité, les services administratifs et techniques ainsi que Madame VOLCK.

Madame Séverine ZELLER regrette que le spectacle de l'école élémentaire se soit limité à un chœur chorale.

Madame NADOR ajoute qu'elle occupera les fonctions de secrétaire des Francas du Doubs.

-Madame Barbara KUBICKI demande qui a la charge de l'entretien des espaces verts près des immeubles Idéha. Monsieur le Maire informe que la voirie et les espaces verts ne sont pas encore « tombés » dans le domaine public, les employés de la commune ne sont donc pas concernés par l'entretien. Madame Sandrine FONTAINE informe de l'existence de problèmes similaires en haut de la rue des Boigenêts (gêne au niveau de la visibilité).

-Madame Annie BERNIER : bilan de l'aide aux devoirs le lundi 4 juillet à partir de 16h30. Un grand merci à tous les bénévoles.

-Madame Emilie FERRANT :

- La fête de la musique a été une réussite avec notamment un groupe de rock de Vieux-Charmont très apprécié.
- Un accident grave a eu lieu le 17 juin sur la piste cyclable à proximité de la place des Arbues (enfant de 7 ans renversé par une moto non immatriculée). Les incivilités se multiplient et rendent la vie difficile aux habitants de Vieux-Charmont.

Monsieur le Maire indique qu'il avait appelé Monsieur le Commissaire de Police avant que cet accident survienne (suite à de nombreux appels en Mairie) et ajoute qu'il a remis aux services de la BAC les images prises par le système de vidéosurveillance. De nombreuses personnes ont été convoquées au Commissariat, l'enquête est en cours.

-Monsieur Patrick WALTER :

- Le Vieux-Charmont Infos est en cours de préparation.
- Monsieur WALTER informe qu'il a participé à une réunion au SYGAM

(syndicat du Gaz) , une somme de 496 € sera reversée à la Commune.

Séance levée à 22h.

Noms Prénoms	Présents	Absents excusés	Signatures
DUFOUR Henri-Francis, Maire	X		
FRANCAIS Guy, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X		
REKIBI Zohra, 2 <sup>eme</sup> Adjointe	X		
WALTER Patrick, 3 <sup>eme</sup> Adjoint	X		
NADOR Fabienne, 4 <sup>eme</sup> Adjointe	X		
MARTIN Gérard, 5 <sup>eme</sup> Adjoint	X		
FERRANT Emilie, 6 <sup>eme</sup> Adjointe	X		
BIGANZOLI Guy, Conseiller Municipal Délégué	X		
BARTHES Renée	X		
BERNIER Annie	X		
FAURE Etienne		X	Donne procuration à Monsieur Guy FRANCAIS
FONTAINE Sandrine	X		
HUG Loris		X	Donne procuration à Monsieur Henri-Francis DUFOUR
KUBICKI Barbara	X		
LENZI Yves	X		
NIMETZ Danielle	X		
ROSSETTO Pierre	X		
SONNET Isabelle	X		
WIGNO Rémy		X	
ZELLER Séverine	X		